



Assurance véhicules nautiques

Composez votre couverture d'assurance selon vos besoins. Vous bénéficierez ainsi d'une couverture individuelle et transparente.

Responsabilité civile

Si vous causez un dommage à autrui avec votre véhicule nautique, vous en êtes civilement responsable. Nous prenons en charge le dommage et nous vous défendons contre les prétentions injustifiées qui pourraient être émises contre vous. Cette assurance est prescrite par la loi.

Casco

L'assurance casco complète couvre tous les risques de dommages pouvant être causés à votre véhicule nautique sur l'eau, sur la terre, pendant l'hivernage ou lors du transport.

Accidents

Déterminer qui est civilement responsable d'un accident prend parfois un certain temps. Or, l'assurance responsabilité civile ne verse ses prestations que lorsque cette question est clarifiée. C'est alors qu'une assurance accidents se révèle utile: elle fournit rapidement et simplement des prestations au conducteur et aux occupants.

Pas de système de degré de prime, d'où des primes fixes

Dès le début du contrat, vous profitez de primes avantageuses, qui, même après un sinistre, resteront inchangées.

CarAssistance 24h sur 24

Si votre véhicule nautique tombe en panne, vous pouvez compter sur une aide immédiate: CarAssistance 24h sur 24 couvre les frais de dépannage, de remorquage, de récupération et de transport jusqu'à CHF 1000.

Protection juridique en matière de contrats véhicules

Exclusivité de l'Assurance véhicules: une assurance de protection juridique pour les litiges dans le domaine du droit des contrats portant sur des véhicules nautiques est également incluse.

Assurance bris de machines (couverture complémentaire)

L'assurance bris de machines couvre les détériorations et destructions soudaines et imprévues occasionnées au système de propulsion mécanique du bateau.

Choses transportées (couverture complémentaire)

Les choses transportées bénéficient d'une couverture complète même si elles passent accidentellement par-dessus bord sans que le véhicule nautique n'ait subi un dommage.

Frais de location de place de port

Nous prenons en charge les frais de location de place de port jusqu'à trois mois ou CHF 3000 au maximum, lorsqu'un véhicule est immobilisé en raison d'un dommage assuré.

Expertise sans engagement du véhicule souhaité

Se renseigner avant l'achat d'un véhicule nautique prend du temps et peut être compliqué. C'est pourquoi nous examinons, en collaboration avec XpertCenter SA, les documents que vous nous transmettez concernant le véhicule qui vous intéresse. Nous vous communiquons nos conclusions lors d'un conseil professionnel et sans engagement.

Cours de remise à niveau pour naviguer en toute sécurité

Un cours de remise à niveau par an chez un instructeur peut réduire le risque de sinistre lors de manœuvres. C'est pourquoi nous versons une contribution financière pour la participation à ces cours.

[Avec l'Assurance véhicules nautiques vous bénéficiez de nombreuses prestations à un juste prix.](#)